

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit, le 26 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 22/10/2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Danièle LALIN, Muriel MOMEUX, Régis de BERTOULT

Etaient absentes : Mmes Lucile PETIT et Stéphanie DELATTRE,

Etaient absents ayant donné procuration : M. Maxence GLORIAN ayant donné procuration à Mme Christine CHABE, M. Pierre CHABE ayant donné procuration M. Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné procuration à M. Gilles VASSEUR.

Madame Christine CHABE est élue secrétaire de séance.

SEANCE : 26 OCTOBRE 2018

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque des crédits budgétaires à certains chapitres et qu'il est donc nécessaire de modifier le budget primitif.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour modifier le budget primitif comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Compte 2151-25	« Réseau de voirie » :	-	4 000 €
Compte 1641 :	« EMPRUNT » :	+	4 000 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

011

Compte 615221 :	« Entretien et réparations bâtiments publics » :	-	1 350 €
Compte 66111 :	« Charges financières » :	+	1 000 €
Compte 673 :	« Titres annulés » (sur exercices antérieurs) :	+	350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget primitif comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 26 octobre 2018
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-huit, le 26 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 22/10/2018 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Gilles VASSEUR, Olivier GALLET, Sébastien BEUGIN, Christine CHABE, Pierre HENRY, Florent ACTHERGAL, Danièle LALIN, Muriel MOMEUX, Régis de BERTOULT

Etaient absentes : Mmes Lucile PETIT et Stéphanie DELATTRE,

Etaient absents ayant donné procuration : M. Maxence GLORIAN ayant donné procuration à Mme Christine CHABE, M. Pierre CHABE ayant donné procuration M. Pierre HENRY, Mme Valérie FRUMERY ayant donné procuration à M. Gilles VASSEUR.

Madame Christine CHABE est élue secrétaire de séance.

SEANCE : 26 OCTOBRE 2018

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Municipal qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade. Il fait part au Conseil du tableau d'avancement de grade et précise qu'il va transmettre le dossier de proposition d'avancement de grade au président de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion avec un avis favorable.

Il rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de créer cet emploi et de modifier le tableau des emplois comme suit :

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Grade : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 26 octobre 2018
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,